## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE 4 MARS 2024

Le 4 mars 2024 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Mirabeau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Barry, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 Date de convocation du Conseil Municipal : 26/02/2024

**Etaient présents :** Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MARQUAIRE Danielle, MABY Danièle.

Absents excusés: Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à M. TRÉMÉLO)

Etaient absents: Mme. DUPONT Gwénaëlle, M. BERTRAND Nicolas, M. GONZALEZ Patrick et

Mme. REBOUL Odile

Secrétaire de Séance : Madame MABY Danièle

#### **ORDRE DU JOUR:**

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19/02/2024

**VOTE: UNANIMITÉ** 

#### 1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

- Délibération 2024-008 -

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédents	ou déficit	ou excédents	ou déficit	ou excédents
Résultats reportés		658 134.18		118 865.25		776 999.43
Opérations exercice	1 364 240.97	1 937 141.75	4 006 365.94	3 591 495.29	5 370 606.91	5 528 637.04
Totaux	1 364 240.97	2 595 275.93	4 006 365.94	3 710 360.54	5 370 606.91	6 305 636.47
Résultats de clôture		1 231 034.96	296 005.40			935 029.56
Restes à réaliser			518 004.68	642 869.00	518 004.68	642 869.00
Totaux cumulés	1 364 240.97	2 595 275.93	4 524 370.62	4 353 229.54	5 888 611.59	6 948 505.47
Résultat avant aff.		1 231 034.96	171 141.08			1 059 893.88

**VOTE: UNANIMITÉ** 

# 2. ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse)

Délibération 2024-009 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRNOVICTH, Maire,

Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2023 de la commune de Mirabeau, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT : Résultat déficitaire de l'exercice 2023 Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022 Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2024	414 870.65 € 118 865.25 € <b>296 005.40 €</b>
Reste à réaliser en dépenses Reste à réaliser en recettes Déficit cumulé avec restes à réaliser	518 004.68 € 642 869.00 € <b>171 141.08</b> €
2° SECTION D'EXPLOITATION : Résultat excédentaire de l'exercice 2023 Excédent antérieur cumulé au 31/12/2022 Excédent cumulé à affecter	572 900.78 € 658 134.18 € 1 231 034.96 €

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

а-	Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	171 141.08€
	Supplément disponible	1 059 893.88 €
b-	Affectation libre en réserve d'investissement	0.00€
	Supplément disponible	1 059 893.88 €
C-	Affectation en diminution des charges de fonctionnement	1 059 893.88€

Supplément disponible	1 059 893.88 €
c- Affectation en diminution des charges de fonctionnement	1 059 893.88 €
Inscription au budget 2024 :	
Total à inscrire au compte 001 en recettes Total à inscrire au compte 001 en dépenses	0.00 € <b>296 005.40</b> €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes un titre de recettes sera établi pour ce montant	171 141.08 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes Total à inscrire au compte 002 en dépenses	<b>1 059 893.88 €</b> 0.00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes VOTE: UNANIMITÉ	518 004.68 € 642 869.00 €

## 3- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE – PERMIS D'AMENAGER DE LA COMBE

Délibération 2024-010 -

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés						
Opérations exercice	159 151.23	158 431.99	158 431.23		317 582.46	158 431.99
Totaux	159 151.23	158 431.99			317 582.46	158 431.99
Résultats de clôture	719.24		158 431.23		159 150.47	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	159 151.23	158 431.99	158 431.23		317 582.46	158 431.99
Résultat avant aff.	719.24		158 431.23		159 150.47	

**VOTE: UNANIMITÉ** 

### 4- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DU PERMIS D'AMENAGER DE LA COMBE Délibération 2024-011 -

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2023 du budget annexe de la commune « Permis d'aménager de la Combe », prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

#### 1° SECTION D'INVESTISSEMENT:

Résultat déficitaire de l'exercice 2023 158 431.23 €
Déficit à affecter 158 431.23 €

#### 2° SECTION D'EXPLOITATION:

Résultat déficitaire de l'exercice 2023

Déficit à affecter

719.24 €

719.24 €

#### Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes, à inscrire au budget annexe 2023 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes 0.00 €

Total à inscrire au compte 001 en dépenses 158 431.23 €

## Total à inscrire au compte 002 en recettes Total à inscrire au compte 002 en dépenses

Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes 0.00 € 0.00 €

VOTE: UNANIMITÉ

## 5- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT LES ESPINASSES Délibération 2024-012 –

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales. Pour la commune de Mirabeau, dont les budgets sont éligibles à l'expérimentation, ce vote remplace les votes qui intervenaient auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion produits pour ces budgets.

Le CFU est soumis au vote de l'assemblée délibérante, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire du compte financier unique de l'exercice 2023, et après en avoir délibéré,

Considérant que Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence du Conseil Municipal à Monsieur Thomas MONTAGNE, Conseiller Municipal, pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal, décide d'approuver le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou	ou	ou	ou	ou	ou
	déficit	excédents	déficit	excédents	déficit	excédents
Résultats reportés		215 565.73				215 565.73
Opérations exercice	358 398.73	142 833.00			358 398.73	142 833.00
Totaux	358 398.73	358 398.73			358 398.73	358 398.73
Résultats de clôture	0.00	0.00			0.00	0.00
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	358 398.73	358 398.73			358 398.73	358 398.73
Résultat avant aff.	0.00	0.00			0.00	0.00

VOTE : UNANIMITÉ

### **QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur le Maire présente l'opération Groupe Scolaire ainsi que l'endettement de la commune.

Fin de la séance: 19h26

Le secrétaire de séance

Danièle MABY

Le Maire E MAR Robert TO HOBBINE NOVILLE